

Projet de réhabilitation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 JUIN AU CENTRE DES LOISIRS SAINTE-ANNE

Québec, le 23 mai 2019 – À la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance publique d'information sur le *Projet de réhabilitation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré* par la Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré. L'objet de la séance publique d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance publique d'information se tient pendant la période d'information publique qui débute aujourd'hui et qui se terminera le 22 juin 2019.

DATE	:	Le mardi 4 juin 2019
HEURE	:	19 h 30
ENDROIT	:	Centre des loisirs Sainte-Anne 10 000, boul. Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré

C'est durant cette période de 30 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une consultation publique ou d'une médiation auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La séance sera diffusée, en version audio et en direct, dans le site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet et ses répercussions sur l'environnement en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents pertinents. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juin 2019, ces documents peuvent être consultés en format papier au Bureau municipal, situé au 9336, avenue Royale à Sainte-Anne-de-Beaupré. Ils seront également bientôt disponibles à la Bibliothèque Yahiatonhka', située au 20, rue de l'Ours, à Wendake.

L'ensemble du dossier est disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Le projet

La Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré (CDQSAB) envisage de réhabiliter le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré. Actuellement, seuls les piétons y ont accès et il est utilisé essentiellement pour la pêche. Les objectifs du projet sont d'assurer la longévité du quai, de garantir la sécurité de ses usagers, de donner accès au fleuve à la population, ainsi que de favoriser et de diversifier le



développement récréotouristique de la municipalité et de la région en offrant notamment des excursions touristiques.

Le projet comprendrait la reconstruction de la digue d'approche menant à la tête du quai et l'agrandissement de celle-ci d'une superficie d'environ 200 m². Sur la face ouest de la digue, l'initiateur propose l'ajout d'un escalier de béton permettant la mise à l'eau de petites embarcations (canots et kayaks). Les travaux envisagés pour la réfection de la digue sont la stabilisation des talus par des techniques végétales et des enrochements qui seraient implantés de chaque côté de la digue. Un mur en pieux-palplanches est envisagé pour la reconstruction et l'agrandissement de la tête du quai, ce qui viendrait coffrer le quai existant. La tête du quai reconfigurée permettrait l'accostage des bateaux de croisières sur les faces est, ouest et sud. Une portion en béton et une autre en platelage de bois sont aussi prévues pour la surface carrossable du quai et la digue d'approche.

Les travaux seraient d'une durée d'environ 6 mois et débuteraient en septembre 2020. Le coût estimé des travaux est de 15 M\$ et le nouveau quai aurait une durée de vie de 30 ans.

Les répercussions prévues par l'initiateur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, le projet s'insérerait dans un milieu sensible en raison de la présence de milieux humides littoraux, d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques ainsi que d'espèces de poissons à statut précaire (notamment le bar rayé) et de sa position géographique à proximité d'un noyau urbain à caractère patrimonial.

Un empiètement permanent en milieu humide et dans l'habitat du poisson est envisagé. Un projet de compensation serait élaboré par l'initiateur. De plus, les travaux en eau seraient effectués de novembre à avril, afin d'atténuer les répercussions sur la faune aquatique et la nidification des oiseaux.

En période de construction, le bruit, les vibrations, les poussières, le transport et la circulation pourraient occasionner des nuisances et troubler la qualité de vie des résidents du secteur. Comme mesures d'atténuation, l'initiateur s'engage notamment à réaliser une campagne d'information et à mettre en place une signalisation adéquate ainsi qu'à remettre en état les infrastructures souillées ou endommagées.

La demande de consultation publique ou de médiation

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet, peuvent demander au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 22 juin 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : quai-sainte-anne-de-beaupre@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
En collaboration avec Pierre Turgeon, coordonnateur
418 643-7447, poste 539 ou 1 800 463-4732
quai-sainte-anne-de-beaupre@bape.gouv.qc.ca